

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1. Identification du produit:

GID Maple Epoxy Kit

Noms alternatifs:

Identification du produit:

61-860073-999 GID Maple Epoxy Kit

Noms alternatifs

Contient: 61-860073-999A1 Lt. Brown Maple Epoxy Resin (7/8 FL OZ), 61-860073-999A Dk. Brown Maple Epoxy Resin (7/8 FL OZ), 61-860073-999B Epoxy Hardner (3/4 FL OZ)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance et utilisations déconseillées:

Constituants époxy, uniquement pour une utilisation professionnelle.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Brunswick Bowling Products, LLC

525 W. Laketon Ave.

Muskegon, MI 49441. USA

1.3.1. Personne responsable: -

E-mail:

brunswick.hu@brunswickbowling.com

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

Nr. téléphone d'urgence de 24 heures: CHEMTEL +1 813-248-0585

Service clients: Brunswick Bowling Products, LLC: 231-725-4966

ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

*** Veuillez consulter les fiches de données de sécurité pour les composants du kit ***

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.2. Identification du produit:

Light Brown Epoxy Gid Repair Resin Brunswick

Noms alternatifs:

Nr. référence produit 81-9022 61-860073-999A1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la mélange et utilisations déconseillées

Constituants époxy, uniquement pour une utilisation professionnelle.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Brunswick Bowling Products, LLC

525 W. Laketon Ave.

Muskegon, MI 49441. USA

1.3.1. Personne responsable: -

E-mail: brunswick.hu@brunswickbowling.com

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

Nr. téléphone d'urgence de 24 heures: CHEMTEL +1 813-248-0585

Service clients: Brunswick Bowling Products, LLC: 231-725-4966

ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange:

Classification selon le règlement 1272/2008/CE (CLP):

Skin Irritation 2 - H315

Skin Sensitisation 1 - H317

Eye Irritation 2- H319

Aquatic Chronic 2 - H411

Avertissements H :

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage:

Composants qui définissent les dangers :

Poduit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700); Résine epoxy liquide; Diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]; Oxiranne, mono[(C12-14-alkyl oxy) méthyl] dérivés

GHS07



GHS09



ATTENTION

Avertissements H :

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Revisé le: -
Version: 1

Mises en gardes P :**P261** – Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.**P264** – Se laver les mains soigneusement après manipulation.**P272** – Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.**P273** – Éviter le rejet dans l'environnement.**P280**– Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.**P302 + P352** – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Nettoyer abondamment à l'eau et au savon.**P305 + P351 + P305** – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P313 – Consulter un médecin.**P321** – Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).**P333 + P313** – En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin en cas d'ingestion.**P337 + P313** – Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.**P362** – Enlever les vêtements contaminés.**P363** – Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.**P391** – Recueillir le produit répandu.**P501** – Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/nationales.2.3. Autres dangers:

Le produit ne présente pas d'autre danger particulier pour les humains ou l'environnement.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS3.1. Substances:

Non applicable.

3.2. Mélange:

Description	Numéro CAS	Numéro CE	REACH nr. de enregistrement	Conc. (%)	Classification: 1272/2008/CE (CLP)		
					Pict. de danger	Catégorie de danger	Phrases H
Produit de réaction: bisphénol-A- épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	25068-38-6	500-033-5	-	50-75	GHS07 GHS09 Attention	Eye Irrit. 2 Skin Irrit. 2 Skin Sens. 1 Aquatic Chronic 2	H319 H315 H317 H411
Résine epoxi liquide*	25085-99-8	-	-	25-50	GHS07 GHS09 Attention	Skin irrit. 2 Skin Sens. 1 Eye irrit. 2 Aquatic Chronic 2	H315 H317 H319 H411
Diacrylate de (1-méthyl- 1,2- éthanediyloxy)bis[oxy(méthyl- 2,1-éthanediyloxy)]	42978-66-5	256-032-2	-	5-10	GHS07 GHS09 Attention	Eye Irrit. 2 STOT SE 3 Skin Irrit. 2 Skin Sens. 1 Aquatic Chronic 2	H319 H335 H315 H317 H411
Oxirane, mono[(C12-14- alkyl oxy) méthyl] dérivés	68609-97-2	271-846-8	-	0,10-1,0	GHS07 Attention	Skin Irrit. 2 Skin Sens. 1	H315 H317

*: Substance classifiée par l'entreprise productrice ou substance sans classification obligatoire.

[1] Substance classifiée dangereuse pour la santé ou l'environnement.

[2] Substance avec une limite d'exposition en milieu de travail:

Texte intégral des phrases H: voir RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS4.1. Description des premiers secours:

Général:

REMARQUE POUR LE MÉDECIN: Traiter symptomatiquement. Pas de respiration artificielle, de bouche-à-bouche ou de bouche à nez. Utiliser des instruments / appareils appropriés. S'assurer que le personnel médical est conscient de la/les matière(s) concernée(s) et qu'il prend les dispositions nécessaires pour se protéger et pour prévenir la propagation de la contamination.

Traiter symptomatiquement. Les effets du contact ou de l' inhalation peuvent être retardés. Garder au chaud et au calme. Informations supplémentaires dans SDS.

INGESTION:

Précautions d'emploi:

- En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. Maintenir au repos. Ne pas faire vomir.

INHALATION:

Précautions d'emploi:

- Sortir la victime à l'air frais, maintenir au chaud et calme et la poser dans une posture confortable. Si la respiration est irrégulière ou interrompue, administrer une respiration artificielle. Si elle est inconsciente, placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Ne rien administrer par voie buccale.

PEAU:

Précautions d'emploi:

- Enlever les vêtements contaminés. En cas de contact avec la peau, rincer soigneusement à l'eau et au savon ou utiliser un nettoyant pour la peau reconnu.

YEUX:

Précautions d'emploi:

- Rincer immédiatement avec une solution oculaire ou de l'eau propre pendant au moins 15 minutes, en maintenant les paupières écartées et obtenir des soins médicaux.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**Présentation:**

Les conditions médicales pré-existantes aggravées par l'exposition peuvent inclure des troubles de la peau, des voies respiratoires et du système nerveux central.

EFFETS: Peut irriter la peau et causer des rougeurs et de la douleur. Irritation des voies respiratoires. Pour des autres mesures voir point 2. .

Yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peau:

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Remarque pour le médecin:**

Le produit est corrosif. L'utilisation du lavage gastrique ou de l'emesis est contre-indiquée. Une perforation possible de l'estomac ou de l'œsophage est probable. Ne donnez pas des antidotes chimiques. L'asphyxie provenant de l'oedème glottique peut se produire. La diminution de la pression artérielle peut se produire avec de l'expectoration mousseuse et de la pression pulsée élevée. Traiter symptomatiquement.

Pour des autres mesures voir point 2.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE5.1. Moyens d'extinction:5.1.1. Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée. Le dioxyde de carbone. Chimique sèche. Utiliser des moyens d'extinction conformément à l'environnement.

5.1.2. Moyens d'extinction inappropriés:

Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES: Eviter le contact avec la substance. Ne pas inhaler les vapeurs. Assurer l'air frais dans les zones fermées.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION: Lunettes de sécurité avec protection latérale, des gants de protection, des gants/gantelets, des bottes et du tablier résistants aux produits chimiques.(En cas de risque d'éclaboussures).

MESURES EN CAS D'URGENCE: Empêcher la diffusion ou l'écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres barrières appropriées.

Porter un équipement de protection personnelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Décomposition dangereux: Sulfure d'hydrogène

En cas des déversements importants, recouvrir les collecteurs d'eaux et construire des digues pour empêcher l'entrée dans des systèmes ou des plans d'eau d'égout.

Collecter les résidus qui contiennent de la solution.

Placer dans un récipient en métal approuvé pour le transport par les autorités compétentes.
Éliminer les matériaux recueillis dès que possible.

Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ aérosols.

5.3. Conseils aux pompiers:

Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas déverser l'eau d'extinction dans les eaux de surface ou dans les égouts. Refroidir les récipients avec de l'eau de pulvérisation d'une distance de sécurité. Ne jamais utiliser de chalumeau soudeur ou coupeur sur le récipient (même vide) ou à proximité parce que le produit peut prendre feu et exploser.

PRODUITS DE COMBUSTION: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Développement des gaz de combustion ou des vapeurs dangereuses en cas d'incendie.

Utiliser de l'eau pour le refroidissement du récipient pour éviter l'accumulation de pression, l'auto-allumage, ou l'explosion. Éviter de répandre le liquide enflammé avec de l'eau.

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (agrée ou équivalent) et un équipement de protection complet.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

6.1.1. Pour les non-secouristes:

Seul le personnel qualifié, connaissant les mesures à prendre, et ayant un équipement de protection individuel approprié peut se tenir à l'endroit de l'accident.

6.1.2. Pour les secouristes:

Porter un équipement de protection approprié. (voir RUBRIQUE 8).

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES: Eviter le contact avec la substance. Ne pas inhaler les vapeurs. Assurer l'air frais dans les zones fermées.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION: Lunettes de sécurité avec protection latérale, des gants de protection, des gants/gantelets, des bottes et du tablier résistants aux produits chimiques.(En cas de risque d'éclaboussures).

MESURES EN CAS D'URGENCE: Empêcher la diffusion ou l'écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres barrières appropriées. Porter un équipement de protection personnelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas des déversements importants, recouvrir les collecteurs d'eaux et construire des digues pour empêcher l'entrée dans des systèmes ou des plans d'eau d'égout. Collecter les résidus qui contiennent de la solution. Placer dans un récipient en métal approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Éliminer les matériaux recueillis dès que possible.

Ne pas laisser pénétrer les déversements dans les égouts ou les cours d'eau.

Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlevez les vêtements souillés et lavez les soigneusement avant la réutilisation.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES: Eviter le contact avec la substance. Ne pas inhaler les vapeurs. Assurer l'air frais dans les zones fermées.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION: Lunettes de sécurité avec protection latérale, des gants de protection, des gants/gantelets, des bottes et du tablier résistants aux produits chimiques.(En cas de risque d'éclaboussures).

MESURES EN CAS D'URGENCE: Empêcher la diffusion ou l'écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres barrières appropriées. Porter un équipement de protection personnelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Recueillir et placer dans un récipient approprié correctement étiqueté.

PETITS DÉVERSEMENTS: Utiliser l'équipement de protection individuel. Assurer une ventilation appropriée. Tenir toute personne à l'écart de la zone du déversement/ fuite.

GRANDS DÉVERSEMENTS: Éliminer les sources d'ignition. Empêcher la propagation dans une zone une large (par exemple par l'utilisation des barrages ou des digues créées à l'aide d'un matériau absorbant). Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts Les autorités locales doivent être avisées si les déversements significatifs ne peuvent pas être contenus. Il faut envisager de confier en sous-traitance l'entière opération d'atténuation du déversement.

6.4. Référence à d'autres rubriques:

Le cas échéant, il sera fait référence aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Respecter obligatoirement les procédures hygiéniques habituelles.

Revisé le: -
Version: 1

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles.

Pour des autres mesures voir rubrique 2. - [Prévention]:

Mesures techniques:

Aucune instruction spéciale.

Préventions des incendies et des explosions:

Aucune instruction spéciale.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Mesures techniques et conditions de stockage:

Manipuler les emballages avec soin pour éviter les dommages et les déversements.

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Garder le récipient bien fermé dans un lieu sec et bien ventilé. Conserver à une température comprise entre 0 et 50 degrés Celsius. Conserver dans un endroit bien ventilé entre 4 et 38 °C. Stocker à l'écart de la chaleur et d'autres sources d'ignition. ECI n'assume aucune responsabilité dans la détermination des mesures requises pour la protection du personnel pour une application spécifique. Les informations générales mises à disposition doivent être utilisées avec discrétion.

Matières incompatibles: Acides forts, bases fortes. Les amines et les mercaptans et peuvent causer une éventuelle polymérisation dangereuse.

Matériaux d'emballage: aucune instruction spéciale.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Aucune instruction particulière.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition sur le lieu de travail:

Les composants du mélange ne sont pas régulés par des valeurs limites d'exposition.

DNEL		Voies d'exposition	Fréquence d'exposition	Remarque:
Employé	Usager professionnel			
n.d.	n.d.	Dermique	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	Inhalatif	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	Oral	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.

PNEC			Fréquence d'exposition	Remarque:
Eau	Sol	Air		
n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.

8.2. Contrôles de l'exposition:

Au cas où il n'y a aucune valeur limite pour un produit dangereux fixée par la réglementation, l'employeur est tenu de réduire l'exposition des travailleurs, jusqu'au seuil minimal où, d'après l'état actuel de la science, le produit dangereux n'a aucun effet nocif sur la santé.

8.2.1. Contrôles techniques appropriés:

Pendant le travail éviter le déversement du produit et le contact avec les vêtements, la peau, les yeux.

Contrôles d'ingénierie:

Assurer une ventilation adéquate. Lorsqu'il est raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par l'utilisation de la ventilation locale et une bonne extraction générale. S'il ne sont pas suffisantes pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs sous les valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Autres pratiques de travail:

Brunswick Bowling Products, LLC

Revisé le: -
Version: 1

Une douche oculaire et une douche de sécurité, des uniformes et des tabliers peuvent être utilisés pour éviter tout contact excessif. Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlevez les vêtements souillés et lavez les soigneusement avant la réutilisation.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

1. Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité avec protections latérales.
2. Protection de la peau:
 - a. Protection des mains: Gants de protection acétate de vinyle.
 - b. Autres: Protection du corps: Des gantelets, des bottes et un tablier résistants aux produits chimiques.(En cas de risque d'éclaboussures).
3. Protection respiratoire: Si les limites d'exposition sont dépassées ou si l'irritation est probable, un équipement de protection respiratoire approuvé par NIOSH/ MSHA est conseillée. Les appareils respiratoires à pression positive peuvent être nécessaires en cas de concentration élevée des contaminants atmosphériques. La protection respiratoire doit correspondre aux exigences des réglementations locales en vigueur.
4. Risques thermiques: aucune connue.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Aucune mesure particulière n'est requise.

Les prescriptions du point 8 concernent des activités déployées dans des conditions moyennes selon les règles de l'art et des conditions d'usage auxquelles ils sont destinés. Lorsque le travail est réalisé dans des conditions différentes ou extraordinaires, il est recommandé de prendre une décision concernant les actions à entreprendre et l'utilisation des moyens de protection individuels avec le concours d'un expert.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Paramètre:	Méthode:	Remarque:
1. Aspect:		liquide brun clair
2. Odeur:		Hydrocarbures
3. Seuil olfactif:		non déterminé.
4. pH:		non applicable
5. Point de fusion/Point de congélation:		non applicable
6. Point d'ébullition initial:		215,55 °C
7. Point d'éclair:		254,40 PMCC
8. Taux d'évaporation:		Aucune information rélévante.
9. Inflammabilité:		non applicable
10. Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:		Aucune information rélévante.
11. Pression de vapeur:		Aucune information rélévante.
12. Densité de vapeur:		Aucune information rélévante.
13. Densité relative:		1,1962
14. Solubilité(s):		solubilité (s) dans l'eau: non miscible
15. Coefficient de partage: n-octanol/eau (Log Kow):		non mesuré
16. Température d'auto-inflammabilité:		Aucune information rélévante.
17. Température de décomposition:		Aucune information rélévante.
18. Viscosité:		Aucune information rélévante.
19. Propriétés explosives:		non mesuré
20. Propriétés comburantes:		non mesuré
9.2. <u>Autres informations :</u>		Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité:

Brunswick Bowling Products, LLC

Revisé le: -

Version: 1

Une polymérisation dangereuse peut se produire si le produit n'a pas été traité selon les instructions.

10.2. Stabilité chimique:

Ce produit nécessite un autre produit pour réagir à la température ambiante. Mélanger et utiliser le produit conformément aux directives en matière de sécurité. En cas de chaleur excessive une génération de fumée peut se produire en cas de manipulation incorrect. N'est pas sensible au choc mécanique.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter:

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles:

Acides forts, bases fortes. Les amines et les mercaptans et peuvent causer une éventuelle polymérisation dangereuse.

10.6. Produit de décomposition dangereux:

Sulfure d'hydrogène.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë: À partir des propriétés des constituants époxydiques et des données toxicologiques sur des préparations similaires, cette préparation peut être irritante pour la peau et sensibilisante pour les voies respiratoires. Les constituants époxy de faible poids moléculaire sont irritants pour les yeux, les muqueuses et la peau. Un contact répété avec la peau peut provoquer une irritation et une sensibilisation, éventuellement avec une sensibilisation croisée à d'autres époxydes. Le contact cutané avec la préparation et l'exposition aux aérosols et vapeurs doivent être évités.

Corrosion cutanée/ irritation de la peau: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Aucune information disponible.

Cancérogénicité: aucune connue.

Toxicité pour la reproduction: aucune connue.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique: aucune connue.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée: aucune connue.

Danger par aspiration: aucune connue.

11.1.1. Résumés des informations pour les substances soumises à enregistrement:

Aucune information disponible.

11.1.2. Effets toxicologiques pertinents pour lesquels des informations doivent être données:

Informations sur les composants:

Ingrédient	DL50 Orale, mg/kg	Peau LD50, mg/kg	Inhalation Vapeur LC50, mg/L/4h	Inhalation Poussière/brouillard LC50, mg/L/4h	Inhalation Gas LC50, ppm
Éther diglycidique de bisphénol A - (25068-38-6)	> 5000 Rat - Categorie: NA	2000, Lapin - Categorie: NA	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.
RÉSINE ÉPOXY LIQUIDE - (25085-99-8)	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.
TRIPROPYLÈNE GLYCOL DIACRILATE - (42978-66-5)	3000, Rat - Categorie: 5	2000, Lapin - Categorie: 4	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.
Oxiranne, mono[(C12-14-alkyl oxy) méthyl] dérivés - (68609- 97-2)	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.

Remarque: Quand aucune donnée spécifique de DL50 n'est disponible pour une substance toxique aiguë, au cours de l'estimation de la toxicité aiguë il a été utilisé le procédé de calcul des produits ATE (estimation de toxicité aiguë).

Données sur la cancérogénicité:

Numéro CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0025068-38-6	Éther diglycidique de	OSHA	Sélection du cancérogénicité: Non

Revisé le: -

Version: 1

	bisphénol A	NTP	Connu(e)s: Non; Suspecté: Non
		IARC:	Groupe 1 : Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe 3: Non; Groupe 4: Non;
0025085-99-8	RÉSINE ÉPOXY LIQUIDE	OSHA	Sélection du cancérrogénicité: Non
		NTP	Connu(e)s: Non; Suspecté: Non
		IARC:	Groupe 1 : Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe 3: Non; Groupe 4: Non;
0042978-66-5	TRIPROPYLÈNE GLYCOL DIACRILATE	OSHA	Sélection du cancérrogénicité: Non
		NTP	Connu(e)s: Non; Suspecté: Non
		IARC:	Groupe 1 : Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe 3: Non; Groupe 4: Non;
0068609-97-2	Oxiranne, mono[(C12-14-alkyl oxy) méthyl] dérivés	OSHA	Sélection du cancérrogénicité: Non
		NTP	Connu(e)s: Non; Suspecté: Non
		IARC:	Groupe 1 : Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe 3: Non; Groupe 4: Non;

11.1.3 Informations sur les voies d'exposition probables:

Ingestion, inhalation, peau, yeux.

11.1.4. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques:

Aucune information disponible.

11.1.5 Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

11.1.6 Effets interactifs:

Aucune information disponible.

11.1.7 Absence de données spécifiques

Aucune information disponible.

11.1.8. Autres informations :

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES12.1 Toxicité:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Aucune information concernant le produit. Pour des autres données chimiques spécifiques voir point 3.

Écoxicité aquatique :

Ingrédient	96h LC50 poisson, mg/l	48 hr EC50 crustacea, mg/l	ErC50 algues, mg/l
Éther diglycidique de bisphénol A - (25068-38-6)	3,10, Pimephales promelas	1,40, Daphnia magna	Aucune information.
RÉSINE ÉPOXY LIQUIDE - (25085-99-8)	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
TRIPROPYLÈNE GLYCOL DIACRILATE - (42978-66-5)	4,50, Leuciscus idus	88,70, Daphnia magna	28 (72 hr), Scenedesmus subspicatus
Oxiranne, mono[(C12-14-alkyl oxy) méthyl] dérivés - (68609-97-2)	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.

12.2. Persistance et dégradabilité:

Aucune donnée n'est disponible sur la préparation elle-même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Non mesuré.

12.4. Mobilité dans le sol:

Revisé le: -

Version: 1

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Ce produit ne contient pas des substances PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes:

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION13.1. Précautions particulières à prendre en matière de traitement des déchets:

Élimination conformément aux réglementations locales.

13.1.1 Méthodes de traitement des déchets

Aucune instruction spéciale du fabricant.

Code du catalogue européen des déchets :

Pour ce produit, aucun code de déchets selon Catalogue européen des déchets ne peut être déterminé, car seul l'usage défini par l'utilisateur permet une allocation. Le numéro européen de code de déchet doit être déterminé en discussion avec un spécialiste chargé de l'élimination des déchets.

13.1.2 Méthodes de traitement des emballages:

Éliminer conformément à la réglementation applicable.

13.1.3. Les propriétés physiques/chimiques qui peuvent influencer le traitement des déchets:

Aucune connue.

13.1.4 Informations concernant le traitement des eaux usées:

Aucune connue.

13.1.5. Précautions particulières à prendre en matière de traitement des déchets.

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT14.1. Numéro ONU:

UN3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

M6

14.4. Groupe d'emballage:

III

14.5. Dangers pour l'environnement:

Polluant marin: oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information pertinente disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable.

14.8. Autres informations:

Polluant marin: Oui; Éther diglycidique de bisphénol A **Remarque:** Selon IMDG 2.10.2.7, IATA spécial A197 Provision et 49 CFR 171.4 (c) (2) n'est pas soumis aux dispositions de polluants marins lorsque les conteneurs intérieurs de combinaison d'emballages sont moins de 5 L (liquides) ou 5 kg (solides).

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) No 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) No 793/93 du Conseil et le règlement (CE) No 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) No 1907/2006

RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 relatif aux détergents

15.2. Évaluation de la sécurité chimique: aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Données concernant la révision des fiches de données de sécurité:

La fiche de données de sécurité a été revue conformément à la réglementation 830/2015/UE (RUBRIQUE 1-16).

La classification des composants et du mélange a été modifiée conformément au Règlement 1272/2008 / CE (CLP) et ses amendements.

Abréviations

DNEL: Derived No Effect Level (Dose dérivée sans effet). PNEC: Predicted no effect concentration (Concentration prévisible sans effet) Effets CMR: Cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction. PBT: Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB: Très persistant et très bioaccumulable. n.d.: not defined. n.a.: not applicable.

Fiche de données de sécurité émise par le fabricant. (03/21/2016).

Méthodes utilisées pour la classification conformément à la réglementation CE/1272/2008:

Skin Irritation 2 - H315	Basé sur une méthode de calcul
Skin Sensitisation 1 - H317	Basé sur une méthode de calcul
Eye Irritation 2- H319	Basé sur une méthode de calcul
Aquatic Chronic 2 - H411	Basé sur une méthode de calcul

La formulation des phrases H figurant aux points 2 et 3 de la présente fiche de données de sécurité:

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils relatifs à la formation: pas de données disponibles.

Cette fiche de données de sécurité avait été établie sur la base des informations fournies par le fabricant / fournisseur et conforme aux règlements pertinents.

Les renseignements, données et recommandations contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Les indications données décrivent les dispositions à prendre vis-à-vis du produit concerné et ne doivent pas être considérées comme exhaustives.

L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité l'évaluation de la fiabilité des informations incluses dans la FDS et les précautions liées à l'utilisation et au traitement qu'il fait du produit. Le destinataire doit s'engager à se conformer aux lois et directives en vigueur réglementant son activité en rapport avec l'utilisation du produit.

Fiche de données de sécurité établie par : ToxInfo Kft.

Assistance professionnelle concernant l'explication de la fiche de données de sécurité :
+36 70 335 8480; info@msds-europe.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.3. Identification du produit:

Dark Brown Epoxy Gid Repair Resin Brunswick

Noms alternatifs:

Nr. référence produit 81-9013 61-860073-999A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la mélange et utilisations déconseillées

Constituants époxy, uniquement pour une utilisation professionnelle.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Brunswick Bowling Products, LLC

525 W. Laketon Ave.

Muskegon, MI 49441. USA

1.3.1. Personne responsable: -

E-mail: brunswick.hu@brunswickbowling.com

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

Nr. téléphone d'urgence de 24 heures: CHEMTEL +1 813-248-0585

Service clients: Brunswick Bowling Products, LLC: 231-725-4966

ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange:

Classification selon le règlement 1272/2008/CE (CLP):

Skin Irritation 2 - H315

Skin Sensitisation 1 - H317

Eye Irritation 2- H319

Aquatic Chronic 2 - H411

Avertissements H :

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage:

Composants qui définissent les dangers :

Poduit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700); Résine époxi liquide; Diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]; Oxiranne, mono[(C12-14-alkyl oxy) méthyl] dérivés

GHS07



GHS09



ATTENTION

Avertissements H :

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Revisé le: -

Version: 1

Mises en gardes P :**P261** – Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.**P264** – Se laver les mains soigneusement après manipulation.**P272** – Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.**P273** – Éviter le rejet dans l'environnement.**P280**– Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.**P302 + P352** – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Nettoyer abondamment à l'eau et au savon.**P305 + P351 + P305** – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P313 – Consulter un médecin.**P321** – Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).**P333 + P313** – En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin en cas d'ingestion.**P337 + P313** – Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.**P362** – Enlever les vêtements contaminés.**P363** – Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.**P391** – Recueillir le produit répandu.**P501** – Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/nationales.2.3. Autres dangers:

Le produit ne présente pas d'autre danger particulier pour les humains ou l'environnement.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS3.1. Substances:

Non applicable.

3.2. Mélange:

Description	Numéro CAS	Numéro CE	REACH nr. de enregistrement	Conc. (%)	Classification: 1272/2008/CE (CLP)		
					Pict. de danger	Catégorie de danger	Phrases H
Produit de réaction: bisphénol-A- épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	25068-38-6	500-033-5	-	50-75	GHS07 GHS09 Attention	Eye Irrit. 2 Skin Irrit. 2 Skin Sens. 1 Aquatic Chronic 2	H319 H315 H317 H411
Résine epoxy liquide*	25085-99-8	-	-	25-50	GHS07 GHS09 Attention	Skin irrit. 2 Skin Sens. 1 Eye irrit. 2 Aquatic Chronic 2	H315 H317 H319 H411
Diacrylate de (1-méthyl- 1,2- éthanediy)bis[oxy(méth yl-2,1-éthanediy)]	42978-66-5	256-032-2	-	5-10	GHS07 GHS09 Attention	Eye Irrit. 2 STOT SE 3 Skin Irrit. 2 Skin Sens. 1 Aquatic Chronic 2	H319 H335 H315 H317 H411
Oxirane, mono [(C12- 14-alkyl oxy) méthyl] dérivés	68609-97-2	271-846-8	-	0,10-1,0	GHS07 Attention	Skin Irrit. 2 Skin Sens. 1	H315 H317

*: Substance classifiée par l'entreprise productrice ou substance sans classification obligatoire.

[1] Substance classifiée dangereuse pour la santé ou l'environnement.

[2] Substance avec une limite d'exposition en milieu de travail:

Texte intégral des phrases H: voir RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS4.1. Description des premiers secours:

Général:

REMARQUE POUR LE MÉDECIN: Traiter symptomatiquement. Pas de respiration artificielle, de bouche-à-bouche ou de bouche à nez. Utiliser des instruments / appareils appropriés. S'assurer que le personnel médical est conscient de la/les matière(s) concernée(s) et qu'il prend les dispositions nécessaires pour se protéger et pour prévenir la propagation de la contamination.

Traiter symptomatiquement. Les effets du contact ou de l' inhalation peuvent être retardés. Garder au chaud et au calme. Informations supplémentaires dans SDS.

INGESTION:

Précautions d'emploi:

- En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. Maintenir au repos. Ne pas faire vomir.

INHALATION:

Précautions d'emploi:

- Sortir la victime à l'air frais, maintenir au chaud et calme et la poser dans une posture confortable. Si la respiration est irrégulière ou interrompue, administrer une respiration artificielle. Si elle est inconsciente, placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Ne rien administrer par voie buccale.

PEAU:

Précautions d'emploi:

- Enlever les vêtements contaminés. En cas de contact avec la peau, rincer soigneusement à l'eau et au savon ou utiliser un nettoyant pour la peau reconnu.

YEUX:

Précautions d'emploi:

- Rincer immédiatement avec une solution oculaire ou de l'eau propre pendant au moins 15 minutes, en maintenant les paupières écartées et obtenir des soins médicaux.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**Présentation:**

Les conditions médicales pré-existantes aggravées par l'exposition peuvent inclure des troubles de la peau, des voies respiratoires et du système nerveux central.

EFFETS: Peut irriter la peau et causer des rougeurs et de la douleur. Irritation des voies respiratoires. Pour des autres mesures voir point 2. .

Yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peau:

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Remarque pour le médecin:**

Le produit est corrosif. L'utilisation du lavage gastrique ou de l'emesis est contre-indiquée. Une perforation possible de l'estomac ou de l'œsophage est probable. Ne donnez pas des antidotes chimiques. L'asphyxie provenant de l'oedème glottique peut se produire. La diminution de la pression artérielle peut se produire avec de l'expectoration mousseuse et de la pression pulsée élevée. Traiter symptomatiquement.

Pour des autres mesures voir point 2.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE5.1. Moyens d'extinction:5.1.1. Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée. Le dioxyde de carbone. Chimique sèche. Utiliser des moyens d'extinction conformément à l'environnement.

5.1.2. Moyens d'extinction inappropriés:

Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES: Eviter le contact avec la substance. Ne pas inhaler les vapeurs. Assurer l'air frais dans les zones fermées.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION : Lunettes de sécurité avec protection latérale, des gants de protection, des gants/gantelets,

des bottes et du tablier résistants aux produits chimiques.(En cas de risque d'éclaboussures).

MESURES EN CAS D'URGENCE: Empêcher la diffusion ou l'écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres barrières appropriées. Porter un équipement de protection personnelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Décomposition dangereux: Sulfure d'hydrogène

En cas des déversements importants, recouvrir les collecteurs d'eaux et construire des digues pour empêcher l'entrée

dans des systèmes ou des plans d'eau d'égout.
Collecter les résidus qui contiennent de la solution.
Placer dans un récipient en métal approuvé pour le transport par les autorités compétentes.
Éliminer les matériaux recueillis dès que possible.
Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ aérosols.

5.3. Conseils aux pompiers:

Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas déverser l'eau d'extinction dans les eaux de surface ou dans les égouts. Refroidir les récipients avec de l'eau de pulvérisation d'une distance de sécurité. Ne jamais utiliser de chalumeau soudeur ou coupeur sur le récipient (même vide) ou à proximité parce que le produit peut prendre feu et exploser.
PRODUITS DE COMBUSTION: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Développement des gaz de combustion ou des vapeurs dangereuses en cas d'incendie.

Utiliser de l'eau pour le refroidissement du récipient pour éviter l'accumulation de pression, l'auto-allumage, ou l'explosion. Éviter de répandre le liquide enflammé avec de l'eau.
Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (agrée ou équivalent) et un équipement de protection complet.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

6.1.1. Pour les non-secouristes:

Seul le personnel qualifié, connaissant les mesures à prendre, et ayant un équipement de protection individuel approprié peut se tenir à l'endroit de l'accident.

6.1.2. Pour les secouristes:

Porter un équipement de protection approprié. (voir RUBRIQUE 8).

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES: Eviter le contact avec la substance. Ne pas inhaler les vapeurs. Assurer l'air frais dans les zones fermées.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION: Lunettes de sécurité avec protection latérale, des gants de protection, des gants/gantelets, des bottes et du tablier résistants aux produits chimiques.(En cas de risque d'éclaboussures).

MESURES EN CAS D'URGENCE: Empêcher la diffusion ou l'écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres barrières appropriées. Porter un équipement de protection personnelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas des déversements importants, recouvrir les collecteurs d'eaux et construire des digues pour empêcher l'entrée dans des systèmes ou des plans d'eau d'égout. Collecter les résidus qui contiennent de la solution. Placer dans un récipient en métal approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Éliminer les matériaux recueillis dès que possible.

Ne pas laisser pénétrer les déversements dans les égouts ou les cours d'eau.

Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlevez les vêtements souillés et lavez les soigneusement avant la réutilisation.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES: Eviter le contact avec la substance. Ne pas inhaler les vapeurs. Assurer l'air frais dans les zones fermées.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION: Lunettes de sécurité avec protection latérale, des gants de protection, des gants/gantelets, des bottes et du tablier résistants aux produits chimiques.(En cas de risque d'éclaboussures).

MESURES EN CAS D'URGENCE: Empêcher la diffusion ou l'écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres barrières appropriées. Porter un équipement de protection personnelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Recueillir et placer dans un récipient approprié correctement étiqueté.

PETITS DÉVERSEMENTS: Utiliser l'équipement de protection individuel. Assurer une ventilation appropriée. Tenir toute personne à l'écart de la zone du déversement/ fuite.

GRANDS DÉVERSEMENTS: Éliminer les sources d'ignition. Empêcher la propagation dans une zone une large (par exemple par l'utilisation des barrages ou des digues créées à l'aide d'un matériau absorbant). Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts Les autorités locales doivent être avisées si les déversements significatifs ne peuvent pas être contenus. Il faut envisager de confier en sous-traitance l'entière opération d'atténuation du déversement.

6.4. Référence à d'autres rubriques:

Le cas échéant, il sera fait référence aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Brunswick Bowling Products, LLC

Revisé le: -
Version: 1

Respecter obligatoirement les procédures hygiéniques habituelles.
Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles.
Pour des autres mesures voir rubrique 2. - [Prévention]:

Mesures techniques:

Aucune instruction spéciale.

Préventions des incendies et des explosions:

Aucune instruction spéciale.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Mesures techniques et conditions de stockage:

Manipuler les emballages avec soin pour éviter les dommages et les déversements.

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Garder le récipient bien fermé dans un lieu sec et bien ventilé. Conserver à une température comprise entre 0 et 50 degrés Celsius. Conserver dans un endroit bien ventilé entre 4 et 38 °C. Stocker à l'écart de la chaleur et d'autres sources d'ignition. ECI n'assume aucune responsabilité dans la détermination des mesures requises pour la protection du personnel pour une application spécifique. Les informations générales mises à disposition doivent être utilisées avec discrétion.

Matières incompatibles: Acides forts, bases fortes. Les amines et les mercaptans et peuvent causer une éventuelle polymérisation dangereuse.

Matériaux d'emballage: aucune instruction spéciale.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Aucune instruction particulière.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition sur le lieu de travail:

Les composants du mélange ne sont pas régulés par des valeurs limites d'exposition.

DNEL		Voies d'exposition	Fréquence d'exposition	Remarque:
Employé	Usager professionnel			
n.d.	n.d.	Dermique	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	Inhalatif	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	Oral	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.

PNEC			Fréquence d'exposition	Remarque:
Eau	Sol	Air		
n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.

8.2. Contrôles de l'exposition:

Au cas où il n'y a aucune valeur limite pour un produit dangereux fixée par la réglementation, l'employeur est tenu de réduire l'exposition des travailleurs, jusqu'au seuil minimal où, d'après l'état actuel de la science, le produit dangereux n'a aucun effet nocif sur la santé.

8.2.1. Contrôles techniques appropriés:

Pendant le travail éviter le déversement du produit et le contact avec les vêtements, la peau, les yeux.

Contrôles d'ingénierie:

Assurer une ventilation adéquate. Lorsqu'il est raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par l'utilisation de la ventilation locale et une bonne extraction générale. S'il ne sont pas suffisantes pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs sous les valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Autres pratiques de travail:

Une douche oculaire et une douche de sécurité, des uniformes et des tabliers peuvent être utilisés pour éviter tout contact excessif. Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlevez les vêtements souillés et lavez les soigneusement avant la réutilisation.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

5. Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité avec protections latérales.
6. Protection de la peau:
 - c. Protection des mains: Gants de protection acétate de vinyle.
 - d. Autres: Protection du corps: Des gantelets, des bottes et un tablier résistants aux produits chimiques.(En cas de risque d'éclaboussures).
7. Protection respiratoire: Si les limites d'exposition sont dépassées ou si l'irritation est probable, un équipement de protection respiratoire approuvé par NIOSH/ MSHA est conseillée. Les appareils respiratoires à pression positive peuvent être nécessaires en cas de concentration élevée des contaminants atmosphériques. La protection respiratoire doit correspondre aux exigences des réglementations locales en vigueur.
8. Risques thermiques: aucune connue.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Aucune mesure particulière n'est requise.

Les prescriptions du point 8 concernent des activités déployées dans des conditions moyennes selon les règles de l'art et des conditions d'usage auxquelles ils sont destinés. Lorsque le travail est réalisé dans des conditions différentes ou extraordinaires, il est recommandé de prendre une décision concernant les actions à entreprendre et l'utilisation des moyens de protection individuels avec le concours d'un expert.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Paramètre:	Méthode:	Remarque:
1. Aspect:	Liquide brun foncé, de consistance épaisse	
2. Odeur:	Hydrocarbures	
3. Seuil olfactif:	non déterminé.	
4. pH:	non applicable	
5. Point de fusion/Point de congélation:	non applicable	
6. Point d'ébullition initial:	215,55°C	
7. Point d'éclair:	254,40 PMCC	
8. Taux d'évaporation:	Aucune information pertinente.	
9. Inflammabilité:	non applicable	
10. Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	Aucune information pertinente.	
11. Pression de vapeur:	Aucune information pertinente.	
12. Densité de vapeur:	Aucune information pertinente.	
13. Densité relative:	1,1701	
14. Solubilité(s):	solubilité (s) dans l'eau: non miscible	
15. Coefficient de partage: n-octanol/eau (Log Kow):	non mesuré	
16. Température d'auto-inflammabilité:	Aucune information pertinente.	
17. Température de décomposition:	Aucune information pertinente.	
18. Viscosité:	Aucune information pertinente.	
19. Propriétés explosives:	non mesuré	
20. Propriétés comburantes:	non mesuré	
9.2. <u>Autres informations:</u>		
Aucune information disponible.		

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ10.1. Réactivité:

Une polymérisation dangereuse peut se produire si le produit n'a pas été traité selon les instructions.

Revisé le: -
Version: 1

- 10.2. **Stabilité chimique:**
Ce produit nécessite un autre produit pour réagir à la température ambiante. Mélanger et utiliser le produit conformément aux directives en matière de sécurité. En cas de chaleur excessive une génération de fumée peut se produire en cas de manipulation incorrect. N'est pas sensible au choc mécanique.
- 10.3. **Possibilité de réactions dangereuses:**
Aucune information disponible.
- 10.4. **Conditions à éviter:**
Aucune information disponible.
- 10.5. **Matières incompatibles:**
Acides forts, bases fortes. Les amines et les mercaptans et peuvent causer une éventuelle polymérisation dangereuse.
- 10.6. **Produit de décomposition dangereux:**
Sulfure d'hydrogène.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- 11.1. **Informations sur les effets toxicologiques:**
Toxicité aiguë: À partir des propriétés des constituants époxydiques et des données toxicologiques sur des préparations similaires, cette préparation peut être irritante pour la peau et sensibilisante pour les voies respiratoires. Les constituants époxy de faible poids moléculaire sont irritantes pour les yeux, les muqueuses et la peau. Un contact répété avec la peau peut provoquer une irritation et une sensibilisation, éventuellement avec une sensibilisation croisée à d'autres époxydes. Le contact cutané avec la préparation et l'exposition aux aérosols et vapeurs doivent être évités.
Corrosion cutanée/ irritation de la peau: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales: Aucune information disponible.
Cancérogénicité: aucune connue.
Toxicité pour la reproduction: aucune connue.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique: aucune connue.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée: aucune connue.
Danger par aspiration: aucune connue.
- 11.1.1. Résumés des informations pour les substances soumises à enregistrement:
Aucune information disponible.
- 11.1.2. Effets toxicologiques pertinents pour lesquels des informations doivent être données:
Informations sur les composants:

Ingrédient	DL50 Orale, mg/kg	Peau LD50, mg/kg	Inhalation Vapeur LC50, mg/L/4h	Inhalation Poussière/brouillard LC50, mg/L/4h	Inhalation Gas LC50, ppm
Éther diglycidique de bisphénol A - (25068-38-6)	> 5000 Rat - Categorie: NA	20000, Lapin - Categorie: NA	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.
RÉSINE ÉPOXY LIQUIDE - (25085-99-8)	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.
TRIPROPYLÈNE GLYCOL DIACRILATE - (42978-66-5)	3000, Rat - Categorie: 5	2000, Lapin - Categorie: 4	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.
Oxiranne, mono[(C12-14-alkyl oxy) méthyl] dérivés - (68609- 97-2)	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.

Remarque: Quand aucune donnée spécifique de DL50 n'est disponible pour une substance toxique aiguë, au cours de l'estimation de la toxicité aiguë il a été utilisé le procédé de calcul des produits ATE (estimation de toxicité aiguë).

Données sur la cancérogénicité:

Numéro CAS	Ingrédient	Source	Valeur
------------	------------	--------	--------

Revisé le: -

Version: 1

0025068-38-6	Éther diglycidique de bisphénol A	OSHA	Sélection du cancérogénicité: Non
		NTP	Connu(e)s: Non; Suspecté: Non
		IARC:	Groupe 1 : Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe 3: Non; Groupe 4: Non;
0025085-99-8	RÉSINE ÉPOXY LIQUIDE	OSHA	Sélection du cancérogénicité: Non
		NTP	Connu(e)s: Non; Suspecté: Non
		IARC:	Groupe 1 : Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe 3: Non; Groupe 4: Non;
0042978-66-5	TRIPROPYLÈNE GLYCOL DIACRILATE	OSHA	Sélection du cancérogénicité: Non
		NTP	Connu(e)s: Non; Suspecté: Non
		IARC:	Groupe 1 : Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe 3: Non; Groupe 4: Non;
0068609-97-2	Oxiranne, mono [(C12-14-alkyl oxy) méthyl] dérivés	OSHA	Sélection du cancérogénicité: Non
		NTP	Connu(e)s: Non; Suspecté: Non
		IARC:	Groupe 1 : Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe 3: Non; Groupe 4: Non;

11.1.3 Informations sur les voies d'exposition probables:

Ingestion, inhalation, peau, yeux.

11.1.4 Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques:

Aucune information disponible.

11.1.5 Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

11.1.6 Effets interactifs:

Aucune information disponible.

11.1.7 Absence de données spécifiques

Aucune information disponible.

11.1.8 Autres informations :

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES12.1 Toxicité:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Aucune information concernant le produit. Pour des autres données chimiques spécifiques voir point 3.

Écoxicité aquatique :

Ingrédient	96h LC50 poisson, mg/l	48 hr EC50 crustacea, mg/l	ErC50 algues, mg/l
Éther diglycidique de bisphénol A - (25068-38-6)	3,10, Pimephales promelas	1,40, Daphnia magna	Aucune information.
RÉSINE ÉPOXY LIQUIDE - (25085-99-8)	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
TRIPROPYLÈNE GLYCOL DIACRILATE - (42978-66-5)	4,50, Leuciscus idus	88,70, Daphnia magna	28 (72 hr), Scenedesmus subspicatus
Oxiranne, mono [(C12-14-alkyl oxy) méthyl] dérivés - (68609-97-2)	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.

12.2. Persistance et dégradabilité:

Aucune donnée n'est disponible sur la préparation elle-même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Non mesuré.

Revisé le: -
Version: 1

- 12.4. Mobilité dans le sol:
Aucune information disponible.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:
Ce produit ne contient pas des substances PBT/vPvB.
- 12.6. Autres effets néfastes:
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- 13.1. Précautions particulières à prendre en matière de traitement des déchets:
Élimination conformément aux réglementations locales.
- 13.1.1 Méthodes de traitement des déchets
Aucune instruction spéciale du fabricant.
Code du catalogue européen des déchets :
Pour ce produit, aucun code de déchets selon Catalogue européen des déchets ne peut être déterminé, car seul l'usage défini par l'utilisateur permet une allocation. Le numéro européen de code de déchet doit être déterminé en discussion avec un spécialiste chargé de l'élimination des déchets.
- 13.1.2. Méthodes de traitement des emballages:
Éliminer conformément à la réglementation applicable.
- 13.1.3. Les propriétés physiques/chimiques qui peuvent influencer le traitement des déchets:
Aucune connue.
- 13.1.4 Informations concernant le traitement des eaux usées:
Aucune connue.
- 13.1.5. Précautions particulières à prendre en matière de traitement des déchets.
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- 14.1. Numéro ONU:
UN3082
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:
MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:
M6
- 14.4. Groupe d'emballage:
III
- 14.5. Dangers pour l'environnement:
Polluant marin: oui
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Aucune information pertinente disponible.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC
Non applicable.
- 14.8. Autres informations:
Polluant marin: Oui; Éther diglycidique de bisphénol A **Remarque:** Selon IMDG 2.10.2.7, IATA spécial A197 Provision et 49 CFR 171.4 (c) (2) n'est pas soumis aux dispositions de polluants marins lorsque les conteneurs intérieurs de combinaison d'emballages sont moins de 5 L (liquides) ou 5 kg (solides).

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Règlement (CE) No 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) No 793/93 du Conseil et le règlement (CE) No 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission
- Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) No 1907/2006
- RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
- RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 relatif aux détergents
- 15.2. Évaluation de la sécurité chimique: aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Données concernant la révision des fiches de données de sécurité:

La fiche de données de sécurité a été revue conformément à la réglementation 830/2015/UE (RUBRIQUE 1-16).

La classification des composants et du mélange a été modifiée conformément au Règlement 1272/2008 / CE (CLP) et ses amendements.

Abréviations:

DNEL: Derived No Effect Level (Dose dérivée sans effet). PNEC: Predicted no effect concentration (Concentration prévisible sans effet) Effets CMR: Cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction. PBT: Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB: Très persistant et très bioaccumulable. n.d.: not defined. n.a.: not applicable.

Fiche de données de sécurité émise par le fabricant. (03/21/2016).

Méthodes utilisées pour la classification conformément à la réglementation CE/1272/2008:

Skin Irritation 2 - H315	Basé sur une méthode de calcul
Skin Sensitisation 1 - H317	Basé sur une méthode de calcul
Eye Irritation 2- H319	Basé sur une méthode de calcul
Aquatic Chronic 2 - H411	Basé sur une méthode de calcul

La formulation des phrases H figurant aux points 2 et 3 de la présente fiche de données de sécurité:

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils relatifs à la formation: pas de données disponibles.

Cette fiche de données de sécurité avait été établie sur la base des informations fournies par le fabricant / fournisseur et conforme aux règlements pertinents.

Les renseignements, données et recommandations contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Les indications données décrivent les dispositions à prendre vis-à-vis du produit concerné et ne doivent pas être considérées comme exhaustives.

L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité l'évaluation de la fiabilité des informations incluses dans la FDS et les précautions liées à l'utilisation et au traitement qu'il fait du produit. Le destinataire doit s'engager à se conformer aux lois et directives en vigueur réglementant son activité en rapport avec l'utilisation du produit.

Fiche de données de sécurité établie par : ToxInfo Kft.

Assistance professionnelle concernant l'explication de la fiche de données de sécurité :
 +36 70 335 8480; info@msds-europe.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.4. Identification du produit:

White epoxy repair hardener Brunswick

Noms alternatifs:

Identification du produit: **White epoxy repair hardener Brunswick**

Code produit: 61-860073-999B 82-9008

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance et utilisations déconseillées:

Constituants époxy, uniquement pour une utilisation professionnelle.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Brunswick Bowling Products, LLC

525 W. Laketon Ave.

Muskegon, MI 49441. USA

1.3.1. Personne responsable: -

E-mail: brunswick.hu@brunswickbowling.com

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

Nr. téléphone d'urgence de 24 heures: CHEMTEL +1 813-248-0585

Service clients: Brunswick Bowling Products, LLC: 231-725-4966

ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange:

Classification selon le règlement 1272/2008/CE (CLP):

Skin corrosion 1B - H314

Serious eye damage 1- H318

Skin sensitisation 1 - H317

Avertissements H :

H314 – Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 – Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 – Provoque des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage:

Composants qui définissent les dangers : 2-pipérazin-1-yl éthylamine

GHS05



GHS07



DANGER

Revisé le: -

Version: 1

Avertissements H :**H314** – Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.**H317** – Peut provoquer une allergie cutanée.**H318** – Provoque des lésions oculaires graves.**Mises en gardes P :****P261** - Éviter de respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillards/ aérosols.**P264** – Se laver soigneusement après manipulation.**P272** – Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.**P280** – Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.**P301+330+331** - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.**P302+352** - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Nettoyer abondamment à l'eau et au savon.**P303 + P361 + P353** – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.**P304 + P340** – EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.**P305+351+338** - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées - Continuer à rincer.**P310** – Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.**P313** – Consulter un médecin.**P321** – Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).**P333+313** - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.**P363** – Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.**P405** – Garder sous clef.**P501** – Éliminer les contenus/récipients conformément à la réglementation locale, nationale.2.3. Autres dangers:

Aucune autre effet sur la santé ou sur l'environnement.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS3.1. Substances:

Non applicable.

3.2 Mélange:

Description	Numéro CAS	Numéro CE	REACH nr. de registration	Conc. (%)	Classification: 1272/2008/CE (CLP)		
					Pict. de danger	Catégorie de danger	Phrases H
2-pipérazine-1-yléthylamine	140-31-8	205-411-0	-	5 - 10	GHS05 GHS07 Danger	Acute Tox. 4 (*) Acute Tox. 4 (*) Skin Corr. 1B Skin Sens. 1 Aquatique chronique 3	H312 H302 H314 H317 H412

*: Substance classifiée par l'entreprise productrice ou substance sans classification obligatoire. Conformément au paragraphe (i) de §1910.1200, l'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage exact (concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

Texte intégral des phrases H: voir RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS4.1. Description des premiers secours:

Général:

REMARQUE POUR LE MÉDECIN: Traiter symptomatiquement. Pas de respiration artificielle, de bouche-à-bouche ou de bouche à nez. Utiliser des instruments / appareils appropriés. S'assurer que le personnel médical est conscient de la/les matière(s) concernée(s) et qu'il prend les dispositions nécessaires pour se protéger et pour prévenir la propagation de la contamination.

Traiter symptomatiquement. Les effets du contact ou de l' inhalation peuvent être retardés. Garder au chaud et au calme. Informations supplémentaires dans SDS.

INGESTION:

Précautions d'emploi:

- En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. Maintenir au repos. Ne pas faire vomir.

INHALATION:

Précautions d'emploi:

- Sortir la victime à l'air frais, maintenir au chaud et calme et la poser dans une posture confortable.
- Si la respiration est irrégulière ou interrompue, administrer une respiration artificielle.
- Si elle est inconsciente, placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement.
- Ne rien administrer par voie buccale.

PEAU:

Précautions d'emploi:

- Enlever les vêtements contaminés. En cas de contact avec la peau, rincer soigneusement à l'eau et au savon ou utiliser un nettoyant pour la peau reconnu.

YEUX:

Précautions d'emploi:

- Rincer immédiatement avec une solution oculaire ou de l'eau propre pendant au moins 15 minutes, en maintenant les paupières écartées et obtenir des soins médicaux.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Présentation: Les conditions médicales pré-existantes aggravées par l'exposition peuvent inclure des troubles de la peau, des voies respiratoires et du système nerveux central.

EFFETS: Peut irriter la peau et causer des rougeurs et de la douleur. Irritation des voies respiratoires. Pour des autres mesures voir point 2.

Inhalation Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Yeux Provoque des lésions oculaires graves.

Peau Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE5.1. Moyens d'extinction:5.1.1. Moyens d'extinction appropriés:Mousse, CO₂, substance chimique sèche.5.1.2. Moyens d'extinction inappropriés:

Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES: Ne pas ingérer. Éviter l'inhalation prolongée des vapeurs. Protéger des dommages physiques. ÉQUIPEMENT DE PROTECTION : Encapsulage complet, des vêtements de protection contre les vapeurs doivent être portés pour les déversements et les fuites sans incendie.

Lunettes de sécurité avec protection latérale, des gants de protection, des gants/ gantelets, des bottes et du tablier résistants aux produits chimiques. (En cas de risque d'éclaboussures).

MESURES EN CAS D'URGENCE: Empêcher la diffusion ou l'écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres barrières appropriées.

Décomposition dangereux: La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et vapeurs irritants.

En cas des déversements importants, recouvrir les collecteurs d'eau et construire des digues pour empêcher l'entrée dans des systèmes ou des plans d'eau d'égout. Collecter les résidus qui contiennent de la solution. Placer dans un récipient en métal approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Éliminer les matériaux recueillis dès que possible.

Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ aérosols.

5.3. Conseils aux pompiers:

Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Tenir à l'écart de la chaleur, des appareils électriques, des étincelles et des flammes directes. Un récipient fermé peut exploser lorsqu'il est exposé à une chaleur extrême.

N'est pas inflammable.

PRODUITS DE COMBUSTION: Oxydes de carbone.

Utiliser de l'eau pour le refroidissement du récipient pour éviter l'accumulation de pression, l'auto-allumage, ou l'explosion. Éviter de répandre le liquide enflammé avec de l'eau. Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (agrée ou équivalent) et un équipement de protection complet.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

6.1.1. Pour les non-secouristes:

Seul le personnel qualifié, connaissant les mesures à prendre, et ayant un équipement de protection individuel approprié peut se tenir à l'endroit de l'accident.

6.1.2. Pour les secouristes:

Porter un équipement de protection approprié. (voir RUBRIQUE 8).

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES: Ne pas ingérer. Éviter l'inhalation prolongée des vapeurs. Protéger des dommages physiques.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION : Encapsulage complet, des vêtements de protection contre les vapeurs doivent être portés pour les déversements et les fuites sans incendie.

Lunettes de sécurité avec protection latérale, des gants de protection, des gants/ gantelets, des bottes et du tablier résistants aux produits chimiques. (En cas de risque d'éclaboussures).

MESURES EN CAS D'URGENCE: Empêcher la diffusion ou l'écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres barrières appropriées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas des déversements importants, recouvrir les collecteurs d'eaux et construire des digues pour empêcher l'entrée dans des systèmes ou des plans d'eau d'égout. Collecter les résidus qui contiennent de la solution. Placer dans un récipient en métal approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Éliminer les matériaux recueillis dès que possible.

Ne pas laisser pénétrer les déversements dans les égouts ou les cours d'eau.

Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlevez les vêtements souillés et lavez les soigneusement avant la réutilisation.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES: Ne pas ingérer. Éviter l'inhalation prolongée des vapeurs. Protéger des dommages physiques.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION : Encapsulage complet, des vêtements de protection contre les vapeurs doivent être portés pour les déversements et les fuites sans incendie.

Lunettes de sécurité avec protection latérale, des gants de protection, des gants/ gantelets, des bottes et du tablier résistants aux produits chimiques. (En cas de risque d'éclaboussures).

MESURES EN CAS D'URGENCE: Empêcher la diffusion ou l'écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres barrières appropriées.

Recueillir le déversement, puis le pomper dans un récipient de récupération ou utiliser un matériau absorbant et recueillir le matériau absorbant dans un récipient de récupération. Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations fédérales et locales.

Utiliser un matériau absorbant inerte pour absorber le produit déversé. Placer dans un récipient approprié jusqu'à ce que la méthode d'élimination appropriée est déterminée.

PETITS DÉVERSEMENTS: Éliminer les sources d'ignition. Contenir le déversement en utilisant des tampons absorbants et des matières absorbantes digues / barrages. Stocker le déchet collecté en vue de l'élimination dans un récipient de récupération conformément aux réglementations locales/nationales. Nettoyer tout résidu restant selon la procédure de l'entreprise. Assurez-vous qu'aucune matière ne pénètre le système d'eau ou dans les égouts. - Utiliser l'équipement de protection individuel. Assurer une ventilation appropriée. Tenir toute personne à l'écart de la zone du déversement/ fuite.

GRANDS DÉVERSEMENTS: Éliminer les sources d'ignition. Empêcher la propagation dans une zone une large (par exemple par l'utilisation des barrages ou des digues créées à l'aide d'un matériau absorbant). Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts Les autorités locales doivent être avisées si les déversements significatifs ne peuvent pas être contenus. Il faut envisager de confier en sous-traitance l'entière opération d'atténuation du déversement.

6.4. Référence à d'autres rubriques:

Le cas échéant, il sera fait référence aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Respecter obligatoirement les procédures hygiéniques habituelles.

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. NE PAS FUMER.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser un équipement électrique anti-déflagration.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Porter des gants de protection un équipement de protection des yeux/ du visage.

Éviter la production de vapeurs. Ne pas inhaler les vapeurs.

Pour des autres mesures voir rubrique 2. - [Prévention]:

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Manipuler les emballages avec soin pour éviter les dommages et les déversements.

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Garder le récipient bien fermé dans un lieu sec et bien ventilé. Conserver à une température comprise entre 0 et 50 degrés Celsius.

Conserver dans un endroit bien ventilé entre 4 et 38 °C. Stocker à l'écart de la chaleur et d'autres sources d'ignition. ECI n'assume aucune responsabilité dans la détermination des mesures requises pour la protection du personnel pour une application spécifique. Les informations générales mises à disposition doivent être utilisées avec discrétion.

Matériaux d'emballage: aucune instruction spéciale.

Matières incompatibles: Aucune information disponible.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition sur le lieu de travail:

Les composants du mélange ne sont pas régulés par des valeurs limites d'exposition.

DNEL		Voies d'exposition	Fréquence d'exposition	Remarque:
Employé	Usager professionnel			
n.d.	n.d.	Dermique	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	Inhalatif	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	Oral	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.

PNEC			Fréquence d'exposition	Remarque:
Eau	Sol	Air		
n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.

8.2. Contrôles de l'exposition:

Au cas où il n'y a aucune valeur limite pour un produit dangereux fixée par la réglementation, l'employeur est tenu de réduire l'exposition des travailleurs, jusqu'au seuil minimal où, d'après l'état actuel de la science, le produit dangereux n'a aucun effet nocif sur la santé.

8.2.1. Contrôles techniques appropriés:

Pendant le travail éviter le déversement du produit et le contact avec les vêtements, la peau, les yeux.

Contrôles d'ingénierie Assurer une ventilation adéquate. Lorsqu'il est raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par l'utilisation de la ventilation locale et une bonne extraction générale. S'il ne sont pas suffisantes pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs sous les valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Autres pratiques de travail Une douche oculaire et une douche de sécurité, des uniformes et des tabliers peuvent être utilisés pour éviter tout contact excessif. Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlevez les vêtements souillés et lavez les soigneusement avant la réutilisation.

Pour des autres mesures voir rubrique 2. - [Prévention]:

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

1. Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de sécurité avec protection latérale.
2. Protection de la peau:
 - a. Protection des mains: Gants de protection acétate de vinyle.
 - b. Autres: Des gantelets, des bottes et un tablier résistants aux produits chimiques.(En cas de risque d'éclaboussures).
3. Protection respiratoire: Si les limites d'exposition sont dépassées ou si l'irritation est probable, un équipement de protection respiratoire approuvé par NIOSH/ MSHA est conseillée. Les appareils respiratoires à pression positive peuvent être nécessaires en cas de concentration élevée des contaminants atmosphériques. La protection respiratoire doit correspondre aux exigences des réglementations locales en vigueur.
4. Risques thermiques: Aucune connue.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Aucune instruction spéciale.

Les prescriptions du point 8 concernent des activités déployées dans des conditions moyennes selon les règles de l'art et des conditions d'usage auxquelles ils sont destinés. Lorsque le travail est réalisé dans des conditions différentes ou extraordinaires, il est recommandé de prendre une décision concernant les actions à entreprendre et l'utilisation des moyens de protection individuels avec le concours d'un expert.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Paramètre:		Méthode:	Remarque
1. Aspect:	Liquide jaunâtre		
2. Odeur:	Odeur d'amine		
3. Seuil olfactif:	non déterminé.		
4. pH:	non applicable		
5. Point de fusion/Point de congélation:	non applicable		
6. Point d'ébullition initial:	non applicable		
7. Point d'éclair:	160 °C	CC	
8. Taux d'évaporation (Ether =1):	Aucune information pertinente.		
9. Inflammabilité (solide, gaz):	non applicable		
10. Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	Aucune information pertinente.		
11. Pression de vapeur:	Aucune information pertinente.		
12. Densité de vapeur:	Aucune information pertinente.		
13. Densité relative:	1,1618		
14. Solubilité(s):	Solubilité (s) dans l'eau: non miscible		
15. Coefficient de partage: n-octanol/eau:	non mesuré		
16. Température d'auto-inflammabilité:	Aucune information pertinente.		
17. Température de décomposition:	Aucune information pertinente.		
18. Viscosité:	Aucune information pertinente.		
19. Propriétés explosives:	non mesuré		
20. Propriétés comburantes:	non mesuré		

Revisé le: -

Version: 1

9.2. Autres informations :

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ10.1. Réactivité:

Aucune polymérisation dangereuse n'aura lieu.

10.2. Stabilité chimique:

Stable dans les conditions normales d'application.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter:

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles:

Aucune information disponible.

10.6. Produit de décomposition dangereux:

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et vapeurs irritants.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë: aucune connue.

Corrosion cutanée/ irritation de la peau: Provoque des brûlures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Aucune information disponible.

Cancérogénicité: aucune connue.

Toxicité pour la reproduction: aucune connue.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique: aucune connue.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée: aucune connue.

Danger par aspiration: aucune connue.

11.1.1. Résumés des informations pour les substances soumises à enregistrement:

Aucune information disponible.

11.1.2. Effets toxicologiques pertinents pour lesquels des informations doivent être données:

Toxicité aiguë

Ingrédient	DL50 Orale, mg/kg	Peau LD50, mg/kg	Inhalation Vapeur LC50, mg/L/4h	Inhalation Poussière/brouillard LC50, mg/L/4h	Inhalation Gas LC50, ppm
2-pipérazin-1-éthylamine - (140-31-8)	2107,50, Rat - Catégorie: 5	866,80, Lapin- Catégorie: 3	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.

Remarque : Quand aucune donnée spécifique de DL50 n'est disponible pour une substance toxique aiguë, au cours de l'estimation de la toxicité aiguë il a été utilisée le procédé de calcul des produits ATE (estimation de toxicité aiguë).

Cancérogénicité:

Numéro CAS	Ingrédient	Source	Valeur
140-31-8	2-pipérazin-1-éthylamine	OSHA	Sélection du cancérogénicité: Non
		NTP	Connu(e)s: Non; Suspecté: Non
		IARC:	Groupe 1 : Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe 3: Non; Groupe 4: Non;

Revisé le: -

Version: 1

- 11.1.3 Informations sur les voies d'exposition probables:
Ingestion, inhalation, peau, yeux.
- 11.1.4 Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques:
Aucune information disponible.
- 11.1.5 Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée
Provoque des lésions oculaires graves.
Provoque des brûlures de la peau.
Peut provoquer une allergie cutanée.
- 11.1.6 Effets interactifs:
Aucune information disponible.
- 11.1.7 Absence de données spécifiques
Aucune information disponible.
- 11.1.8. Autres informations :
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité:

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle des préparations dangereuses Directive 1999/45 / CE et SGH et n'est pas classée comme dangereuse pour l'environnement, mais contient de la substance/ des substances dangereuse(s) pour l'environnement. Voir RUBRIQUE 3 pour des autres informations.

Écoxicité aquatique :

Ingrédient	96h LC50 poisson, mg/l	48 hr EC50 crustacea, mg/l	ErC50 algues, mg/l
2-pipérazin-1-éthylamine - (140-31-8)	100, Oncorhynchus mykiss	32, Daphnia magna	495 (72 hr), Pseudokirchneriella subcapitata

- 12.2. Persistance et dégradabilité:
Aucune donnée n'est disponible sur la préparation elle-même.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation:
Non mesuré.
- 12.4. Mobilité dans le sol:
Aucune information disponible.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:
Ce produit ne contient pas des substances PBT/vPvB.
- 12.6. Autres effets néfastes:
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- 13.1. Précautions particulières à prendre en matière de traitement des déchets:
Élimination conformément aux réglementations locales.
- 13.1.1 Méthodes de traitement des déchets
Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations fédérales, nationales et locales.
Code du catalogue européen des déchets :
Aucun Code de déchet approprié ne peut être fourni pour la substance, mais le code approprié peut être identifié selon la méthode d'utilisation défini par l'utilisateur de la substance. Le numéro européen de code de déchet doit être déterminé en discussion avec un spécialiste chargé de l'élimination des déchets.
- 13.1.2. Méthodes de traitement des emballages:
Éliminer conformément à la réglementation applicable.
- 13.1.3. Les propriétés physiques/chimiques qui peuvent influencer le traitement des déchets:
Aucune connue.
- 13.1.4 Informations concernant le traitement des eaux usées:
Aucune connue.
- 13.1.5. Précautions particulières à prendre en matière de traitement des déchets.
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- 14.1. Numéro ONU:
1760
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:
LIQUIDE CORROSIVE, N.S.A.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:
C9
- 14.4. Groupe d'emballage:
III
- 14.5. Dangers pour l'environnement:
Polluant marin: Non.
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Aucune information pertinente disponible.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC
Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Règlement (CE) No 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) No 793/93 du Conseil et le règlement (CE) No 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission
- Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) No 1907/2006
- RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
- 15.2. Évaluation de la sécurité chimique: aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Données concernant la révision des fiches de données de sécurité:

La fiche de données de sécurité a été revue conformément à la réglementation 830/2015/UE (RUBRIQUE 1-16).

La classification des composants et du mélange a été modifiée conformément au Règlement 1272/2008 / CE (CLP) et ses amendements.

Abréviations:

DNEL: Derived No Effect Level (Dose dérivée sans effet). PNEC: Predicted no effect concentration (Concentration prévisible sans effet) Effets CMR: Cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction. PBT: Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB: Très persistant et très bioaccumulable. n.d.: not defined. n.a.: not applicable.

Documentation source et de référence pour les données: fiche de données de sécurité (03. 21. 2016.) émise par le fabricant.

Méthodes utilisées pour la classification conformément à la réglementation CE/1272/2008:

Skin corrosion 1B - H314	Basé sur une méthode de calcul
Serious eye damage 1- H318	Basé sur une méthode de calcul
Skin sensitisation 1 - H317	Basé sur une méthode de calcul

La formulation des phrases H figurant aux points 2 et 3 de la présente fiche de données de sécurité:

H302 – Nocif en cas d'ingestion.

H312 – Nocif par contact cutané.

H314 – Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 – Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils relatifs à la formation: pas de données disponibles.

Cette fiche de données de sécurité avait été établie sur la base des informations fournies par le fabricant / fournisseur et conforme aux règlements pertinents.

Les renseignements, données et recommandations contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Les indications données décrivent les dispositions à prendre vis-à-vis du produit concerné et ne doivent pas être considérées comme exhaustives.

L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité l'évaluation de la fiabilité des informations incluses dans la FDS et les précautions liées à l'utilisation et au traitement qu'il fait du produit. Le destinataire doit s'engager à se conformer aux lois et directives en vigueur réglementant son activité en rapport avec l'utilisation du produit.

Fiche de données de sécurité établie par : ToxInfo Kft.

Assistance professionnelle concernant l'explication de la fiche de données de sécurité :

+36 70 335 8480; info@msds-europe.com